

## ***SEANCE DU 22 Décembre 2017***

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux décembre dix-neuf heures, le conseil municipal de la Ville de Nesle s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Madame CARLIER, Monsieur LEDENT, Madame MENNEQUIN, Monsieur DEMULE, Monsieur MEURET, Madame LEFEVRE, Madame MARCANDIER, Monsieur DEFOSSE, Madame HENNUYER, Madame THOMAS

Excusés : Monsieur LAVENUE ayant donné procuration à Monsieur DEMULE  
Madame DEMOUY, Madame LEROY

Absents: Madame TOUCHAGUES, Monsieur BOUGHABA, Madame LESUEUR, Monsieur PILOT, Monsieur BRUYER.



La séance est ouverte à 19 heures.

Le conseil municipal désigne Madame Béatrice MARCANDIER en qualité de secrétaire de séance. Le procès verbal de la séance du 28 Novembre 2017, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

- ***Télétravail.***

Le Docteur SOTTEAU, du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme a préconisé une étude de poste de travail par le préventeur du centre de gestion afin d'apprécier l'ergonomie et de déterminer les pistes d'améliorations techniques et/ou organisationnelles à mettre en œuvre afin de maintenir un de nos agents administratifs sur son poste de travail actuel et éviter l'aggravation de sa pathologie.

Le présent rapport expose donc l'analyse de son poste de travail et de ses activités. Il présente également, en dernier lieu, des propositions d'amélioration de l'aménagement de son poste en vue de son maintien dans l'emploi, à savoir le télétravail et l'acquisition de matériel adapté à sa pathologie.

Monsieur le Maire propose de suivre les avis du médecin et du préventeur du centre de gestion et d'autoriser cet agent administratif à exécuter son travail en télétravail pendant 4 jours/semaine et une journée au sein de la mairie.

Les dépenses liées à l'acquisition de matériel liée à sa pathologie seront pris en charge par le FIPHFP (le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la mise en œuvre du télétravail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- ***Horaire d'ouverture de la Mairie.***

Afin d'harmoniser le temps de travail de chaque agent administratif, le Maire propose les nouveaux horaires des agents administratifs donc de la Mairie, à savoir :

Du Lundi au Jeudi : 8 heures à 12 heures et de 13 heures 45 à 17 heures 30.

Le Vendredi de 8 heures à 12 heures.

La Mairie sera donc fermée le Vendredi après-midi.

Monsieur LEDENT indique que l'ensemble du personnel administratif est favorable à ce changement d'horaires.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité les changements d'horaire.

- ***Subvention « Nuits Celtiques » 10<sup>ème</sup> anniversaire.***

L'association des Nuits Celtiques sollicite une subvention de 10 000 € pour l'organisation du festival celtique qui aura lieu du 28 au 29 Avril 2018. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

Monsieur le Maire propose de verser ces 10 000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre) accepte le versement de la subvention de 10 000 € en 2018.

- ***Subvention exceptionnelle***

L'amicale des employés communaux sollicite une subvention auprès de la ville de 126.49 € pour compenser les frais de décoration de Noël à la médiathèque.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser cette subvention en 2018 à l'amicale des employés communaux.

- ***Correspondant défense.***

Monsieur le Maire propose de reporter cette question à la prochaine séance.

- ***Questions diverses.***

Monsieur le Maire propose de transmettre aux conseillers municipaux, le nouveau règlement intérieur destiné à fixer les règles indispensables et garantissant le bon fonctionnement des différents services de la collectivité. Ce nouveau règlement sera proposé lors du prochain conseil municipal.

## **QUESTIONS D'INITIATIVES**

-

- Madame Lefèvre fait part de sa colère concernant l'incivilité des propriétaires de chiens et demande qu'ils soient sanctionnés.

Monsieur le Maire répond qu'ils seront verbalisés

Monsieur LEDENT précise qu'avec l'aide des caméras, il sera plus facile de sanctionner ces incivilités.

- Monsieur DEFOSSE signale les nombreux encombrants situés sur les trottoirs au niveau de la maison qui a été victime d'un incendie.

Monsieur le Maire précise qu'ils ne peuvent être enlevés avant le passage de l'expert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45, et ont signé les membres présents.